

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 3 (1945)

Heft: 4

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

Au delà du salariat¹.

Les problèmes que soulève l'exploitation de l'entreprise sont très divers ; tous ont été l'objet d'études nombreuses depuis le début du siècle et surtout depuis 1918 : le financement, l'organisation du travail, les méthodes de vente, le rendement, sont autant de sujets qui ont attiré l'attention des spécialistes et des intéressés.

Depuis quelques lustres, le problème des rapports entre le capital et le travail et les questions qui lui sont connexes sont devenus le centre des préoccupations des milieux patronaux et ouvriers. La première guerre mondiale avait créé une atmosphère favorable à l'étude de ces rapports ; le conflit qui vient de se terminer en rend l'examen urgent.

Au nombre de ces questions, celle du salariat est peut-être la plus épineuse parce qu'elle touche aux intérêts matériels des uns et des autres. C'est dans l'intention de lui trouver une réponse qu'un industriel genevois, M. Louis Maire, directeur des Laiteries réunies, a consacré de nombreuses années de travail à des recherches qu'il vient de condenser dans un ouvrage intitulé *Au delà du salariat*. Optimiste de nature, l'auteur ne veut pas se résigner à admettre qu'il y ait un antagonisme irréductible entre le capital et le travail. Mais, pour lui, la situation faite aujourd'hui à l'ouvrier est au-dessous de sa dignité : son travail ne devrait pas être considéré comme une quelconque marchandise, dont le prix est soumis à la loi de l'offre et de la demande, au même titre que n'importe quel lien économique. Ce n'est pas un simple élément de production, c'est beaucoup plus que cela : c'est la contribution de l'homme à la grande tâche que l'humanité s'efforce de réaliser en tâtonnant : la recherche de la vérité à travers le progrès matériel et social.

M. Maire a divisé son ouvrage en trois parties. Dans la première, après avoir défini quelques notions fondamentales et exposé de nombreux systèmes de rémunération, il s'attache à poser le problème ouvrier sous son angle matériel et moral ; la solution de ce problème implique certaines conditions indispensables, aussi bien de la part du patron et des chefs, que de l'ouvrier. De part et d'autre, il y a des devoirs à remplir, mais il y a aussi des obligations communes à tous. Chacun doit faire un effort pour faire prévaloir la notion du service rendu.

La deuxième partie de l'ouvrage est intitulée : « Le salariat amélioré ». Sous la pression de divers éléments et des revendications ouvrières, le salariat s'est un peu modifié, amélioré, mais l'essence en est resté la même. La législation du travail, le contrat collectif, la doctrine corporative sont autant de réactions contre la forme primitive et draconienne du salariat. M. Maire

¹ LOUIS MAIRE : *Au delà du salariat*. L'organisation sociale du travail. Librairie Payot, Lausanne 1945. 470 pages.

rappelle avec à propos les divers secteurs dans lesquels l'intervention légale a eu les effets les plus heureux en mettant fin à des abus : protection de l'enfance, loi sur les fabriques, assurances sociales.

Non sans raison l'auteur consacre un chapitre fort intéressant au contrat collectif avec force obligatoire générale qui, en Suisse, du terrain cantonal a passé au fédéral et dont l'importance et l'utilité sont très généralement reconnues. Le lecteur trouvera dans cette partie de l'ouvrage un aperçu historique du développement du contrat collectif dans notre pays, ainsi que le rappel des principaux avantages de cette institution.

La doctrine corporative, en dépit de son évident souci d'améliorer les rapports entre patrons et ouvriers, n'a pas réussi à éliminer les causes de discussion qui séparent employeurs et employés. M. Maire, sans en méconnaître les insuffisances, expose scrupuleusement les réalisations de la corporation en Suisse. Toutefois, il constate que principes et réalité ne s'accordent pas exactement et il ne saurait conclure ce chapitre avec la sérénité et l'optimisme que certains corporatistes témoignent à l'endroit de leur doctrine.

La troisième partie de l'ouvrage est la plus importante. Elle est constructive. Elle apporte la somme des recherches et de la pensée de son auteur qui l'intitule : « L'organisation sociale du travail ». Partant de la communauté professionnelle dans laquelle il voit une institution de tout premier plan, dont les possibilités dépassent celles qu'offrent la législation du travail, le contrat collectif et la corporation, M. Maire se propose de dépasser la forme actuelle et courante du salariat pour lui « substituer des relations du travail plus conformes à la nature humaine véritable ». La communauté professionnelle étant indissolublement liée à cette évolution, parce que nécessaire au succès des méthodes nouvelles à appliquer dans l'entreprise, l'auteur en étudie minutieusement les bases et l'évolution en Suisse ; il pense qu'elle n'est pas inconciliable avec la communauté d'entreprise et même il conçoit parfaitement leur existence simultanée, dans l'intérêt de l'une et de l'autre. Dans sa conclusion, M. Maire se prononce très nettement pour la communauté professionnelle qu'il préfère à la corporation, ne serait-ce qu'à cause de sa position même à l'égard du salariat ; n'aspire-t-elle pas à la « libération des salariés » ?

Pour parvenir à cette libération, il s'agit de rompre avec le régime actuel du salariat. C'est à l'étude de ce problème que l'auteur se voue, sachant toutes les critiques qu'il va susciter et toutes les oppositions qu'il ne manquera pas de rencontrer. L'idée de donner plus de souplesse et d'humanité au salariat et à l'origine de formules diverses : participation aux bénéfices, actionnariat ouvrier, salaire proportionnel. Sur le plan de la collaboration dans l'entreprise, il faut signaler les commissions ouvrières et les comités d'entreprises, sans cependant que ces institutions apportent aux ouvriers une association au rendement de l'exploitation.

La « démocratie industrielle » que postulait déjà le président Wilson dans un message qu'il adressait au Congrès des Etats-Unis, réalise des réformes beaucoup plus profondes. C'est une forme « d'organisation du travail par libre volonté des intéressés et en dehors de toute intervention de l'Etat » ; aujourd'hui, elle existe dans plusieurs entreprises. Dans sa forme embryonnaire, elle introduit une collaboration technique et morale, alors que dans sa forme

achevée, elle va jusqu'au transfert de la propriété de l'entreprise au personnel. Dans son « Appendice II », M. Maire donne des exemples de réalisation de démocratie industrielle, soit en France, soit aux Etats-Unis. Il n'en conclut pas à l'application absolue de cette formule à nos conditions de vie, mais elle lui paraît devoir être connue et méditée. N'apporte-t-elle pas dans la vie du travail un régime de droits comparable à celui que nous pratiquons sur le plan politique, soit l'égalité des individus ?

Poursuivant ses recherches, l'auteur initie finalement le lecteur aux trois formes de travail coopératif, soit : l'association coopérative ouvrière de production, la coopérative de travail et l'équipe coopérative, la commandite de travail. C'est à cette dernière forme qu'il accorde le plus d'attention parce qu'elle lui paraît apporter une solution raisonnable et pratique au problème posé par le salariat.

La commandite de travail se donne des chefs et en tant qu'équipe elle passe un contrat avec un entrepreneur, contrat au terme duquel elle s'engage à exécuter un travail déterminé pour un prix convenu d'avance. M. Maire énumère les caractéristiques de ce contrat qui ne repose plus avant tout sur une question de salaires, mais dont l'objet principal est le travail qui doit être fourni par l'équipe, la question des salaires étant réglée entre les membres de la commandite. Libre conclusion du contrat, libre partage du produit constituent deux des points essentiels de cette institution qui offre beaucoup de souplesse et de nuance dans la méthode choisie. Elle opère une décentralisation, permet le compartimentage de l'entreprise et est réalisable aussi bien dans la grande que dans la petite exploitation. L'exemple de Bata en est une preuve¹.

M. Maire achève la troisième partie de son ouvrage par des considérations générales sur l'organisation sociale du travail proposée. Une semblable réalisation nécessite non seulement une action dans la profession et dans l'entreprise, mais aussi une action collective et sur la personne et enfin une action sur les plans matériel et moral. Les notions de liberté dans le travail, d'équité dans le partage du produit économique, de service qui doit se substituer à la notion du profit répondent à des aspirations morales qui devaient être replacées au premier plan.

En appendice, le lecteur trouvera deux exemples d'application de la méthode du salaire proportionnel, quatre expériences de communauté d'entreprise ou de démocratie industrielle et cinq exemples de travail en « équipe » ou en « commandite ».

Au delà du salariat a été inspiré par une idée généreuse : celle de vouloir libérer le salarié au point de vue économique. C'est un idéal qui fait honneur à M. Maire et cela mérite d'être relevé. Du reste quiconque réfléchit ne peut que partager cette préoccupation. C'est bien plutôt sur les méthodes préconisées que l'opposition se manifesterait. Toutefois, on ne peut reprocher à

¹ Récemment, à Lausanne, le comité des grévistes des ouvriers sur bois et bâtiment avait admis le principe de la reprise du travail au Comptoir suisse, sous la forme de la commandite de travail. L'assemblée générale des grévistes devait toutefois repousser cette solution. (Note de la rédaction.)

l'auteur de planer dans une sphère supérieure, appartenant au domaine de la théorie. Toutes ses conclusions reposent sur des cas concrets et lui-même, en sa qualité de chef d'entreprise industrielle, n'ignore pas les obstacles que la solution qu'il préconise pourrait rencontrer. C'est précisément ce qui fait un des côtés les plus humains de ce livre et qui devrait engager de nombreuses personnes à le lire. Elles y trouveront matière à méditer et de nouveaux horizons ne manqueront pas de s'ouvrir à elles.

Peut-être, désireux de mieux défendre sa cause et devant la richesse de sa pensée, M. Maire s'est-il laissé aller à donner trop de développement à certaines parties de son travail dont le texte aurait parfois gagné à être plus concis. Mais l'intérêt du lecteur reste toujours en éveil et c'est une grande qualité de cette vaste étude.

Puisse l'ouvrage de M. L. Maire être un jalon sur la route cahoteuse et difficile qui doit conduire vers une paix sociale solidement assise.

J. G.

Die deutsche Frage ¹.

Die deutsche Frage, le dernier ouvrage du professeur Wilhelm Röpke, s'adresse « à tous ceux qui sont convaincus que le problème de l'Allemagne ne pourra être résolu que si les puissances victorieuses trouvent un moyen de faire ou de rendre plus facile ce que trois générations ne sont pas arrivées à accomplir : intégrer l'Allemagne à l'Europe et, par suite, protéger l'Europe contre l'Allemagne et l'Allemagne contre elle-même ».

Eminent sociologue, philosophe et écrivain, M. Röpke, Allemand lui-même, connaît suffisamment ses compatriotes pour pouvoir les juger, et il se trouve d'autre part depuis assez longtemps hors d'Allemagne pour pouvoir envisager la question allemande avec objectivité. Il était donc incontestablement l'une des personnalités les plus compétentes qui fussent pour étudier ce problème allemand dont l'importance est aujourd'hui si considérable qu'elle ne peut échapper à personne.

Après avoir bien précisé qu'il ne s'agit pas seulement de la question national-socialiste, mais bien de la question allemande, dont le nazisme n'est que la forme exacerbée, M. Röpke s'attache, dans une première partie intitulée *Le III^e Reich et sa fin*, à étudier « les Allemands devant le national-socialisme ». « Il est très difficile, dit-il, de séparer ce qui est allemand de ce qui est nazi. Si l'Allemagne est coupable, toutes les nations le sont également, car elles ont fait consciemment le jeu de l'Allemagne nazie, par gain de paix et par intérêt, au lieu d'écraser le régime, ce qui leur eût été facile durant des années. Tous les pays sont donc atteints d'une « maladie mentale internationale »,

¹ Wilhelm RÖPKE : *Die deutsche Frage*, Eugen Rentsch Verlag, Zurich, 1945, 252 pages. Au moment de mettre sous presses, nous avons reçu la traduction de cet ouvrage, due à M. H. DE ZIÉGLER et qui paraît « A l'Enseigne du Cheval ailé » sous le titre de : *Explication de l'Allemagne*.

le totalitarisme, dont le nazisme n'est que la forme extrême et allemande ; ce même nazisme est autant le résultat d'influences étrangères que de facteurs strictement allemands ; il est donc bien plutôt l'expression d'un état d'esprit international que national.

C'est l'occasion pour M. Röpke d'étudier les particularités du nazisme, qui sont distinctes de celles du fascisme ou du bolchévisme ; il stigmatise les méthodes infâmes par lesquelles ce régime est arrivé au pouvoir en Allemagne et a peu à peu envahi et empoisonné tout le pays pour aboutir aux atrocités dont le monde entier a enfin dû admettre l'existence lors de la découverte des camps de concentration.

La grande faute des Allemands est de s'être laissé entraîner, de n'avoir pas su et pas voulu voir que le nazisme ne pouvait les conduire qu'à la catastrophe. Cependant, de tous les Allemands, ce sont les intellectuels qui sont peut-être les plus coupables. Les professeurs d'universités, les écrivains, les juges, les maîtres d'école, les journalistes, héritiers directs de Nietzsche et résultat d'un siècle de décadence, rivalisaient de zèle pronazi. On ne saurait cependant les condamner tous, car il en est qui, à l'instar d'intellectuels du monde entier, ont commencé par admirer le nazisme, puis, soit lui ont fait une opposition passive qui leur permettait de poursuivre leurs travaux, soit s'en sont carrément détournés en offrant une résistance active, dans la presse en particulier. Cette lutte ouverte d'une élite contre le totalitarisme ne doit pas être ignorée et ne peut qu'inspirer le respect.

Pour étudier, dans une deuxième partie, les « racines historiques », l'auteur adopte l'attitude du psychiatre devant un malade : intérêt scientifique dénué de passion. Il constate alors que le nazisme n'est ni une forme exaspérée de teutonisme, ni un accident de l'histoire allemande. Il est l'aboutissement d'une lente évolution favorisée par les circonstances et par la mentalité allemande, dont la naissance remonte à l'unification de l'Allemagne par Bismarck sous le signe de la force brutale en 1866.

L'Allemand lui-même n'est pas particulièrement bestial ou cruel, poursuit l'auteur. Et il est fatal que dans toutes les révolutions, ce soit la lie de la population qui parvienne au pouvoir et se déchaîne.

Il ne faut à aucun prix assimiler tous les Allemands aux nazis. Et puis, comment définir le caractère national allemand, qui existe, indubitablement, mais qui se modifie au cours des siècles ? Et M. Röpke de broser un magistral tableau de ce caractère allemand dans lequel se côtoient sans se marier la raideur et le romantisme, la « Gründlichkeit » et l'imprécision. « Le caractère allemand est comme un composé d'éléments chimiques bons et mauvais, inoffensifs en eux-mêmes, mais dont le mélange peut provoquer des catastrophes », conclut l'auteur qui explique les excentricités, l'hystérie, la folie et l'intransigeance allemandes par une « existence collective malsaine » qui a influencé défavorablement tout le cours de l'histoire allemande et en a fait un véritable cas pathologique.

L'Allemand, en tant qu'individu, est tout différent de ce qu'il est, pris collectivement. Mais il est toujours un foyer de romantisme, ce même romantisme dont le national-socialisme est pétri. D'autre part, le panthéisme et une forte influence luthérienne ont collaboré à la formation de la morale collective

allemande et ont permis l'amalgame de l'Allemand avec le Prussien, dont le point de départ remonte à 1866.

Et pourtant les différences entre l'Allemagne et la Prusse, différences sociales, raciales, de caractères, sont considérables. Mais à la suite de la « transformation de l'Allemagne en royaume de Bismarck », qui offre un parallèle frappant avec la conquête de l'Allemagne par les nazis, plusieurs caractéristiques prussiennes sont devenues, vues de l'étranger, typiquement allemandes, et effectivement nazies. « L'Allemagne a été victime d'une invasion de barbares sortis du sein de la nation même », l'Allemagne de Goethe a été engloutie par la Prusse, dit M. Röpke, et il conclut en faisant l'analyse de l'influence grandissante de Bismarck et de l'esprit prussien sur l'Allemagne et son évolution, de Bismarck à nos jours.

Mais l'auteur ne se contente pas de critiquer : il apporte des solutions à la question allemande ; en 1866, l'Allemagne a été unifiée sur des bases qui l'ont menée, et avec elle le monde entier, à la catastrophe, et qui ne sauraient par conséquent servir de fondement à la solution du problème allemand ; il faut des bases nouvelles, inspirées de fédéralisme, de libéralisme et de démocratie, toutes forces que Bismarck était parvenu à juguler.

L'effondrement militaire, politique et économique du Reich constitue une occasion unique de réformer complètement la structure de l'Etat allemand, par une triple révolution, morale, politique, économique-sociale.

Il faut avant tout que les Allemands prennent conscience de la responsabilité effroyable qui leur incombe ; il faut leur ouvrir les yeux sur le national-socialisme ; mais ce faisant, il faut traiter différemment les Allemands et les nazis, ce qui constitue le seul système juste et ne manquera pas de faire une profonde impression sur ce peuple, habitué depuis douze ans à l'injustice. Il faut également que les Alliés laissent les Allemands se gouverner eux-mêmes, en de petites circonscriptions politiques, et se bornent à administrer les affaires nécessitant la centralisation. Il faudrait avant tout laisser émerger des décombres de la Grande Prusse qui avait remplacé l'Allemagne à partir de 1866, les pays traditionnels de l'Allemagne.

Faire le contraire, conclut M. Röpke, serait non seulement une erreur grave en soi, mais ferait en même temps le jeu des Russes qui saisiront toutes les occasions pour développer leur influence dans la zone située à l'ouest de l'Elbe, et qui, de leur côté, ne laissent filtrer hors de leur zone d'occupation que les nouvelles qu'ils veulent qu'on connaisse.

Nous ne pouvons qu'admirer sans réserve l'objectivité parfaite, la loyauté et la profonde culture de M. W. Röpke. L'auteur est un de ces Allemands qui devraient pouvoir reconstruire leur pays et l'aider à rentrer dans le concert des nations européennes. Son étude, si généreuse, si courageuse et si scrupuleusement honnête ne peut manquer d'intéresser et même d'émouvoir le lecteur, même prévenu contre les Allemands. En terminant cet ouvrage, on se sent non seulement plus riche, mais reconforté, car, si on l'avait oublié, on se rend compte que les Allemands sont des êtres sensés et sensibles, eux aussi, et qu'une solution pourrait très bien être trouvée au problème allemand. N'est-ce pas le but que se propose l'auteur ?

N. C.

Des finances saines, des cantons libres¹.

Sous ce titre, le Comité d'action pour la réforme du fisc fédéral vient de publier une série d'études relatives au problème des finances de la Confédération et plus particulièrement à l'examen du projet de réforme fiscale conçu par M. Marcel Regamey, à savoir le remplacement de la perception d'impôts directs par la Confédération par le système des contingents cantonaux.

Ainsi que l'expose M. Bosset dans son introduction, le Comité d'action pour la réforme du fisc fédéral s'est donné pour tâche d'étudier les moyens de résoudre l'épineux problème des relations fiscales entre la Confédération, les cantons, les communes et les particuliers. La solution à trouver, qui doit concilier trois principes, soit maintenir et restaurer la souveraineté cantonale en matière fiscale et financière, assurer à la Confédération des ressources suffisantes et protéger efficacement les contribuables, nécessite une étude préalable très minutieuse que le comité d'action entend poursuivre dans le désir exclusif de travailler pour le bien de la patrie.

Dans une première étude, M. Michel Ceresole examine le problème de l'autonomie cantonale en matière fiscale, notion qu'il définit comme la situation de fait assurant à une collectivité d'une part l'exclusivité de l'exercice et du bénéfice de la perception d'impôts sur son territoire, d'autre part, la faculté constante d'en déterminer en toute liberté les principes et les modalités. Si M. Ceresole reconnaît qu'une autonomie fiscale absolue des cantons est impossible, il revendique une autonomie s'étendant à tout ce que la Constitution n'avait pas, à son origine, expressément réservé à la Confédération, soit entre autres les articles fondamentaux de tout système fiscal moderne : l'imposition de la fortune, du revenu et du produit du travail. Cette revendication est légitimée par la constatation, évidente en son principe, qu'il ne saurait être question d'une autonomie politique quelconque sans autonomie fiscale, cette prérogative constituant dès lors une des conditions essentielles de toute autonomie.

L'autonomie cantonale en matière fiscale doit, selon M. Ceresole, comporter notamment la libre détermination du montant global des impôts à prélever et la libre répartition des charges fiscales. Elle sera ainsi, à côté de l'instrument destiné à procurer au canton des fonds, un moyen puissant d'action en matière économique et sociale. Cette conclusion même démontre la complexité du problème des limites entre compétences cantonales et fédérales, puisque aujourd'hui, soit de par la Constitution, soit sous l'effet des circonstances, la Confédération assume la direction et la responsabilité de la politique économique du pays tout entier et ne peut guère laisser aux cantons une pleine autonomie en ces matières.

Dans une seconde étude, le conseiller national argovien Ernest Speiser examine de plus près les relations entre la liberté helvétique et l'autonomie

¹ *Des finances saines, des cantons libres. Une solution fédéraliste au problème de l'aménagement des finances de la Confédération.* Publication de l'action pour la réforme du fisc fédéral, Payot, Lausanne, 1945.

fiscale des cantons, en relevant combien l'extension des pouvoirs du fisc fédéral est contraire à un sain esprit d'économie, la grande distance qui sépare le citoyen de Berne lui faisant oublier la maxime « l'Etat, c'est moi », c'est-à-dire que tout déficit, toute augmentation de la dette publique le chargent, lui et ses descendants, d'une part déterminée de cette dette.

Le poids de cette charge est dépeint, chiffres à l'appui, par M. Raymond Deonna, lequel, sous le titre *La situation du contribuable en Suisse en 1944*, fait un exposé trop éloquent du sort véritablement inquiétant fait à certaines catégories de contribuables, le fisc allant parfois jusqu'à ne pas se contenter d'une part de son revenu, mais exigeant même celui-ci dans son entier et au delà. C'est ainsi qu'il cite le cas d'une entreprise pour laquelle, durant les années de guerre 1939 à 1942, le 107 % du bénéfice aurait passé en impôts, chiffre qui toutefois ne laisse pas d'étonner quelque peu le moins sceptique, les lois fiscales fédérales connaissant la remise des impôts lorsque leur prélèvement aurait des conséquences très dures. La conclusion de M. Deonna est nette : seule la solution selon laquelle un souverain unique frappe une matière fiscale déterminée sera de nature à empêcher les excès et les injustices actuels. La solution des contingents cantonaux répond à cette exigence. La valeur de cette dernière conclusion est quelque peu affaiblie par un tableau comparatif d'où il ressort que les impositions communales et cantonales dans différentes villes suisses varient de 1 à 5, différences qui, comme le relève M. Deonna, sont infiniment plus fortes que les diversités dans les conditions économiques et sociales régnant dans ces villes.

Sous le titre *Subventions et réforme financière fédérale*, M. Robert Eibel montre, d'une part l'extension toujours croissante du système des subventions, d'autre part l'état de dépendance dans lequel elles ont placé les cantons à l'égard de la Confédération, dépendance qui s'est encore accrue par l'octroi aux cantons d'une partie des recettes fiscales fédérales. Si l'on veut éviter les expériences faites en Allemagne sous le régime de l'Etat unitaire, il est indispensable de rendre aux cantons leurs tâches propres ainsi que leurs ressources financières, en supprimant tous les impôts fédéraux directs.

Les limites de ce partage sont examinées par M. Huguenin, qui, reprenant l'ancienne maxime « les impôts directs aux cantons, les impôts indirects à la Confédération », s'attache à démontrer que la distinction entre impôts directs et impôts indirects ne peut être établie de façon satisfaisante, la nature directe ou indirecte de l'impôt découlant en fait du mode — essentiellement variable — de perception. M. Huguenin propose de considérer comme principe de base du système fiscal que les impôts qui visent l'état du contribuable et la possession doivent être réservés aux cantons, tandis que les impôts qui visent ses actes doivent être réservés à l'Etat central. Cette définition, si elle est plus stricte au point de vue scientifique, est en revanche moins frappante et ne supprime pas, de prime abord, tout conflit de compétence entre l'Etat central et les cantons. Qu'on pense au revenu résultant d'une transaction. Faut-il le soumettre à l'impôt fédéral ou à l'impôt cantonal ?

En tout état de cause, ainsi que le constate M. Huguenin, il convient que l'Etat central puisse augmenter ses ressources sans empiéter sur le domaine réservé aux cantons. Les contingents d'argent fournis par les cantons

permettraient d'atteindre ce but en respectant la structure de l'Etat fédératif suisse.

Pour le prélèvement de ces contingents, on utilisera le procédé de la perception à la source, dont M. Zumstein expose le système sous le titre *La perception à la source et l'équité fiscale*.

Puis M. Muret explique le système conçu par M. Regamey : d'abord un prélèvement à la source, opération technique et provisoire destinée à garantir à la Confédération la rentrée des contingents cantonaux ; puis l'inscription au crédit de chaque canton, à valoir sur son contingent, de ce que ses contribuables ont payé à la source ; enfin, l'imputation pour chaque contribuable de ce qu'il a ainsi payé par anticipation sur son bordereau cantonal définitif.

Ce système simple et cohérent suscite toutefois une grave difficulté pratique : la fixation du contingent de chaque canton. M. Regamey s'attache à la résoudre, dans une étude intitulée *De l'impôt anticipé au contingent d'argent des cantons*.

A son avis, une clé très simple peut servir lors de l'introduction des contingents : le montant prélevé jusqu'ici dans chaque canton au titre de l'impôt général de défense nationale. Par la suite, si un canton estimait que la clé de répartition n'est plus exacte en ce qui le concerne, il serait invité à fournir la preuve que sous le régime de l'impôt général de défense nationale sa situation aurait été meilleure. L'insuffisance de cette clé apparaît clairement en ce qu'elle ne prévoit pas les cas où les ressources d'un canton augmenteraient par rapport à la dernière taxation de l'impôt général de défense nationale. On voit mal, d'après le système proposé, sur quelle base la Confédération pourrait alors réclamer une augmentation du contingent cantonal et les résultats connus de la dernière amnistie fiscale incitent même les fédéralistes les plus convaincus à conclure que certains systèmes fiscaux cantonaux ont été impuissants à frapper toute la matière imposable, c'est-à-dire à révéler les ressources réelles du canton. Il est évident par ailleurs que toute fixation abstraite de l'échelle des contingents poserait des problèmes politiques très délicats et risquerait par exemple d'opposer les cantons agricoles aux cantons industriels. C'est pourquoi la méthode proposée par M. de Chastonay, dont M. Regamey fait mention, à savoir que la Confédération taxe la fortune et le revenu de façon uniforme sur tout le territoire de la Confédération paraît pratiquement et politiquement de beaucoup préférable.

Dans une brève conclusion, feu M. le conseiller d'Etat Antoine Vodoz montre, avec la lucidité et la compréhension des problèmes politiques qui lui étaient propres à un rare degré, l'importance du problème en cause et la nécessité de chercher une solution non pas uniquement dans la technique fiscale et d'en admettre ensuite les conséquences politiques, mais en suivant le chemin inverse.

Les voies et moyens proposés par le comité d'action méritent d'autant plus de retenir l'attention qu'ils s'intègrent parfaitement dans notre système constitutionnel, dont ils ne seraient qu'une application. Tout au plus peut-on se demander si de trop grandes différences dans l'assiette de l'impôt fixée par chaque canton ne risqueraient pas d'aller à l'encontre du principe de l'égalité des citoyens. En effet, un contribuable domicilié dans un canton

frappant avant tout le revenu pourrait être appelé, et dans des limites très sensibles, à supporter une part beaucoup plus considérable des charges de la Confédération qu'un autre contribuable, ayant la même fortune et le même revenu, domicilié dans un canton imposant principalement la fortune.

Ajoutons qu'en annexe aux études ci-dessus mentionnées, M. R.-F. Vaucher donne un tableau complet des dispositions fiscales édictées par la Confédération de 1875 à février 1945. Ce tableau, qui ne tient pas compte des circulaires de l'Administration fédérale des contributions, ne comprend pas moins de 220 articles. Et ce chiffre a été augmenté depuis le mois de février...

Philippe BAUDRAZ.

Kapitalexport und zwischenstaatliche Warenbewegungen ¹.

Au cours des dernières décennies, le problème de l'exportation des capitaux est souvent apparu dans notre pays au premier plan de l'actualité économique et politique. Objet d'innombrables articles de journaux, d'interpellations aux Chambres fédérales, il a donné lieu à la publication de plusieurs ouvrages et dissertations. Dans une bonne thèse présentée récemment à l'Université de Berne, M. Schwenter reprend le problème, mais en se cantonnant dans le domaine de la théorie pure, sans s'occuper de ses nombreux aspects pratiques, techniques ou politiques.

Parlant de la théorie moderne des mouvements internationaux de capitaux telle qu'il y a une dizaine d'années l'ont élaborée B. Ohlin, C. Iversen et R. Nurkse dans le cadre de la théorie néo-classique du commerce international, M. Schwenter examine tout d'abord les effets économiques d'ordre général de l'exportation de capitaux tant dans le pays exportateur que dans le pays importateur, puis le cours suivi par les mouvements de marchandises qui sont en relation avec une exportation de capitaux. Son étude porte donc essentiellement sur les problèmes fondamentaux du transfèrement réel des capitaux monétaires et sur l'influence que peuvent avoir sur son développement certains facteurs de nature économique ou non. M. Schwenter ne retient, ce faisant, que les exportations de capitaux effectuées pour des motifs purement économiques soit, en bref, à la suite d'un excédent relatif de capitaux dans le pays exportateur. Le problème du transfèrement réel se pose dans tous les cas où celui-ci est postérieur à la cession de pouvoir d'achat monétaire.

Nous ne pouvons analyser ici tous les développements théoriques de l'étude de M. Schwenter. Nous nous contenterons donc de relever un seul point s'opposant à l'opinion défendue par M. Ed. Kellenberger dans son dernier ouvrage sur l'exportation de capitaux et la balance des paiements (et qui

¹ Jürg-J. SCHWENTER : *Kapitalexport und zwischenstaatliche Warenbewegungen*. Eine theoretische Betrachtung. Verlag A. Francke, Berne, 1945, VIII + 90 pages.

s'exprime jusque dans sa définition finale de l'exportation des capitaux), M. Schwenter démontre longuement que le transfèrement réel ne s'effectuera pas forcément sous la forme d'une exportation additionnelle de marchandises, mais tout aussi bien selon les circonstances par une contraction des importations.

G. B.

Le financement de la création de possibilités de travail ¹.

Dans le numéro d'avril 1945, nous avons eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs dans le détail du programme des travaux publics, tels qu'ils sont présentés dans le deuxième rapport du délégué aux possibilités de travail. M. Zipfel n'avait pour ainsi dire pas abordé le côté financier du problème : sans l'ignorer, il ne l'avait qu'effleuré. C'est au professeur E. Böhler, directeur de l'Institut des recherches économiques de l'Ecole polytechnique fédérale qu'incombait la tâche d'étudier le financement de la création de possibilités de travail. Aujourd'hui, la Librairie Rouge & Cie offre au public romand la traduction française de la publication du professeur Böhler.

L'idée de demander à l'Etat d'aider financièrement l'économie privée pendant les périodes de dépression et de reconstituer des réserves au cours des années grasses n'est pas nouvelle. Elle a pour elle la logique, la raison et si elle pouvait être appliquée intégralement et sans à-coup, elle serait la solution idéale. Ainsi se trouveraient atténuées les pointes qui marquent une prospérité excessive et anormale et les bas fonds des périodes de crise. Les écarts seraient réduits et nous nous trouverions en présence d'une courbe beaucoup plus harmonieuse. Mais pour cela, il faudrait que les pouvoirs publics responsables d'assurer l'équilibre des finances de l'Etat et du budget des particuliers aient la ferme volonté de ne se laisser guider que par l'intérêt général et soient assez forts pour repousser toute solution démagogique ; il serait trop facile d'augmenter les dépenses publiques pour atténuer la crise pendant une période de dépression et de maintenir un budget démesuré pendant les années de prospérité, sous le fallacieux prétexte que les recettes sont élevées.

Dans l'avant-propos, M. Zipfel relève que quelques-unes des thèses soutenues par le professeur zurichois s'écartent de la doctrine officielle ; elles n'en sont pas moins intéressantes, cependant, elles ne pourront être appliquées sans retouches par les organes publics.

M. Böhler, dans la première partie de son rapport, rappelle l'expérience faite au lendemain de la première guerre mondiale. Il ne pense pas que les besoins créés par la reconstruction européenne auront pour effet une augmentation durable de nos exportations ; nous ne devons pas nous faire des illusions ; seul le placement préalable de nos capitaux à l'étranger pourra ouvrir

¹ E. BÖHLER, *Le financement de la création de possibilités de travail*, Librairie Rouge & Cie, S. A., Lausanne, 1945, 59 pages.

une porte à nos industries d'exportation et leur permettre de travailler après avoir à nouveau conquis des marchés que la guerre nous a fermés. Mais il ne sera pas toujours facile de diriger l'exportation de nos capitaux vers les pays dont les commandes assureront le degré d'occupation souhaité de la main-d'œuvre suisse. Un effort doit être fait également dans notre pays pour maintenir ou même accroître le pouvoir d'achat des particuliers. Cela pose un problème d'autant plus délicat qu'une partie de notre industrie fabrique des biens de production, lesquels ne peuvent être entièrement absorbés par notre marché intérieur.

L'auteur ramène à quatre les possibilités qui s'offrent à l'Etat pour atteindre « le but de la politique de l'emploi ».

1. Des mesures propres à encourager les investissements dans l'économie privée.

2. Le drainage des capitaux disponibles en vue de les affecter à ses propres besoins.

3. Combler d'autre manière le manque de capitaux frais et consacrer ces ressources à l'exécution de travaux publics.

4. Consacrer à la création de possibilités de travail les recettes fiscales prélevées jusqu'à ce moment pour couvrir les dépenses de défense nationale.

Ces points établis, M. Böhler les analyse et relève les avantages et les inconvénients respectifs à chacun d'eux. Il ressort que seule une méthode de financement *expansive*, c'est-à-dire une méthode qui ne soustrait pas de fonds au circuit économique, est capable d'élever le degré d'occupation. Sans doute cette thèse s'oppose-t-elle à la méthode traditionnelle selon laquelle les impôts seuls devraient couvrir les dépenses de création de possibilités de travail. L'auteur sait les objections qu'elle soulève, mais il s'efforce de les réfuter les unes après les autres.

M. Böhler expose aussi les principes qui doivent présider au financement de la création de possibilités de travail pendant la guerre et la période de reprise.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'important problème de la « réalisation » des occasions de travail et de leur financement. C'est bien la plus intéressante ; elle provoquera de vives discussions dans le public et peut-être appellera-t-elle des réserves.

La couverture des besoins financiers des pouvoirs publics pose trois problèmes qui sont : la couverture définitive, la couverture provisoire, soit l'encaisse, l'octroi des crédits.

La couverture définitive est assurée par le Fonds de compensation, les subsides fédéraux et les subsides cantonaux et communaux. Mais quels sont les moyens dont dispose le Fonds de compensation ? M. Böhler refait la genèse du régime des allocations pour pertes de salaire et la création de possibilités de travail. Ce n'est pas une sinécure et il nous plaît de relever que l'auteur du rapport le fait avec beaucoup de clarté. Sur ses ressources courantes, le Fonds pourra vraisemblablement affecter une somme de 100 millions de

francs, à quoi il convient d'ajouter ses réserves proprement dites, c'est-à-dire les excédents de recettes enregistrées au cours des années antérieures à 1945, évaluées à 430 millions de francs à peu près. Mais il n'est pas indifférent de recourir à l'un ou à l'autre de ces deux modes de financement ; c'est pourquoi M. Böhler consacre plusieurs pages à en exposer les conséquences immédiates et lointaines, en particulier sur les frais de production. En conclusion à ce paragraphe, il constate que l'impôt et l'emprunt pourront permettre de couvrir tant les subsides fédéraux que cantonaux, dans des normes variables suivant la politique d'amortissement qui sera adoptée.

Quant aux emprunts, ils pourront être couverts au moyen de dépôts d'épargne placés à long terme par le public, de crédits à court ou moyen termes accordés par les banques, enfin de crédits à court terme octroyés par la banque d'émission. En analysant chacun de ces moyens, le rapporteur développe ses idées personnelles sur les avantages et les inconvénients qu'ils présentent suivant le point de vue auquel on se place : marché de l'argent, marché des capitaux, capitaliste, corporations de droit public. Le taux de l'intérêt sera influencé à son tour par les mesures qui seront arrêtées pour couvrir les emprunts.

M. Böhler s'occupe enfin des problèmes que le financement des occasions de travail pose à l'industrie privée et il montre avec pertinence les difficultés auxquelles se heurte le financement des exportations qui ont besoin de l'octroi de crédits considérables. Les risques de nature politique, la création des banques d'exportation, la garantie directe des risques à l'exportation, le degré d'endettement de l'État, le problème des transports, la situation de notre balance des comptes et le financement de la construction d'habitations sont autant de questions qui se posent dans le cadre général du Plan Zipfel et de son financement. L'auteur du rapport examine chacune d'elles sous l'angle qui convient et il amène le lecteur de sa communication à réfléchir sur tous les points soulevés.

Nous pensons que la traduction du rapport Böhler est extrêmement opportune. Elle permettra à de nombreuses personnes de s'initier aux problèmes que pose le financement du Plan Zipfel ; tout le monde en a admis le principe, mais peu nombreux sont ceux qui mesurent toutes les conséquences que sa réalisation va entraîner, tout d'abord pour l'État, et, en dernière analyse, pour le citoyen. Il est bon que nous soyons avertis des difficultés au-devant desquelles nous allons peut-être et de la politique que les événements imposent à nos autorités et à nos entreprises privées.

J. G.

Science pratique de la Bourse¹.

Il y aurait une manière extrêmement aisée de présenter cet ouvrage à nos lecteurs, ce serait de reproduire la préface que M. M. Aeschimann, journaliste et membre de notre comité de direction, a bien voulu rédiger à l'intention de l'ouvrage de M. Bory. Le chroniqueur économique de la *Gazette de Lausanne* connaît lui-même fort bien la Bourse, ses humeurs, ses caprices, son caractère folâtre. C'est pourquoi il était particulièrement qualifié pour préfacier cette étude et pour en relever certains mérites.

M. Bory est un praticien, rompu à toutes les opérations boursières, à la fois par goût et par obligation ; il sait bien qu'il y a des impondérables dont on ne peut prévoir mais tout au plus constater les effets. « Il ne fait pas appel aux grandes lois de l'économie pour expliquer la Tendance de la Bourse, écrit M. Aeschimann, il a tenu à marquer l'empirisme et le sentiment qui, presque toujours, guident le marché financier. »

L'ouvrage se divise en trois parties : dans la première, intitulée *Capitalisme*, M. Bory rappelle certaines notions telles que « Bourse, spéculation, jeu », puis il nous invite à faire avec lui le tour des hommes et des choses qui sont en relations étroites avec la Bourse ; il en analyse les réactions dans quelques paragraphes consacrés à la spéculation et au placement, à la psychologie de la foule, aux diverses sortes de capitalistes. La Bourse ne connaît pas de plus grande ennemie que la guerre, nous dit M. Bory qui conclut cette section par des considérations sur les crises, en exprimant l'espoir que l'on revienne à un certain libéralisme qui permettra à la Bourse, et par là même à la spéculation, de jouer un « rôle utile et nécessaire dans la vie économique. »

Dans la deuxième partie de son étude, intitulée *Tendance*, l'auteur essaie de montrer que la Tendance — soit « l'élément-force de tout mouvement de hausse ou de baisse sur les marchés boursiers », ou, en d'autres termes, les éléments qui commandent les fluctuations de la Bourse — cette Tendance, disons-nous, est plus forte que la volonté la plus tenace du spéculateur « le plus froid » ; dès lors, il faut savoir se soumettre à ses exigences tout en évitant dans la mesure du possible de devenir l'objet de ses caprices. M. Bory est persuadé que l'instinct du boursier ne suffit pas pour réussir ; l'étude du bilan, la connaissance de certains renseignements précis sur telle ou telle entreprise dont les actions sont des titres spéculatifs, sont extrêmement utiles, en Europe plus particulièrement où les procédés d'investigation et de recherche de la Tendance ne sont pas aussi développés et scientifiques qu'aux Etats-Unis.

Il y a des « faits d'ordre technique » et des « faits d'ordre réceptif » qui ne manqueront pas de diriger la Tendance : le taux d'escompte, les mesures fiscales, le sentiment boursier, comme il y a des « causes d'ordre interne et des causes d'ordre externe susceptibles de bouleverser la Tendance ». Cela

¹ Ernest BORY : *Science pratique de la Bourse*, Librairie de droit F. Roth & Cie, Lausanne, 1945, 159 pages.

donne une idée du nombre de facteurs favorables ou défavorables qui interviennent, qui influencent les cours, qui tantôt déroutent le spéculateur, tantôt le comblent de faveurs.

M. Bory a intitulé la troisième et dernière partie de son ouvrage : *La Méthode*. Il y formule un certain nombre de vérités premières, de conseils, d'observations qu'il appelle improprement « théorèmes ». Il y en a ainsi 95, dont aucun ne demande une démonstration. C'est parfois l'évidence même, un lieu commun ou alors une recommandation, souvent très juste, à l'adresse du petit capitaliste qui est un non-initié. Relevons que l'auteur met surtout l'accent sur le caractère capricieux de la Bourse et les risques que doit affronter tout spéculateur ; il a raison, mais nous ne sommes pas acquis à la méthode qu'il suggère, qui n'en est pas une. Tout au plus trouvons-nous ici et là des affirmations gratuites et quelques principes.

M. Bory aime tout particulièrement les images, son style en est alourdi, mais elles ne lui réussissent pas toutes, loin de là, et c'est regrettable. Le lecteur ne s'y retrouve pas toujours. Et si nous convenons que l'auteur donne parfois de sages conseils au public de placement, on peut se demander s'il fallait vraiment 160 pages pour le faire ?

J. G.

Les organisations Raiffeisen suisses en 1944.

L'Union suisse des caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen) à Saint-Gall vient de publier son 42^{me} rapport annuel sur l'exercice 1944, qui donne des renseignements détaillés sur l'activité et le développement de ces coopératives rurales d'épargne et de crédit à caractère d'utilité publique.

Le nombre des caisses locales, réparties sur le territoire des vingt-deux cantons s'est accru et a passé à 773. L'effectif des sociétaires, en augmentation de 2946 unités, a avancé à 75.290, tandis que le nombre des déposants d'épargne accuse une progression de 17.850 et atteint 289.843. Les dépôts confiés, y compris les intérêts bonifiés, ont augmenté de 10 % ou de 60 millions en chiffre rond et porté la somme du bilan à 659,6 millions. Après la bonification d'un intérêt brut moyen de 4,89 %, le bénéfice net de l'exercice a été de 2 millions (1,7 million a. p.) ; il a été versé intégralement aux réserves qui atteignent ainsi 23,8 millions. Dans la plupart des caisses, l'afflux d'argent a largement dépassé les besoins locaux de crédit, de sorte que la liquidité s'est encore sensiblement accrue et atteint une proportion record. 57 % des capitaux confiés sont représentés par des créances hypothécaires rurales ; ces placements ont augmenté de 31,2 millions et s'inscrivent au bilan par 372,4 millions de francs. Le mouvement d'affaires a été de 1262 millions (1219 a. p.) en 1.067.965 opérations. Les frais généraux, y compris 553.962 d'impôts, ont absorbé 2,42 millions, soit le 0,37 % de la somme du bilan, comme l'année précédente.

Le tableau ci-après illustre le développement enregistré pendant la guerre :

Année	Caisses	Membres	Déposants d'épargne	Bilan	Réserves
				en millions de francs	
1938	658	61.290	208.322	420,2	15,1
1941	704	66.149	236.699	486,3	18,7
1944	773	75.290	289.843	659,6	23,8

Ensuite des apports considérables de capitaux des caisses locales affiliées, la somme du bilan de la *Caisse centrale* de l'Union a augmenté de 25,5 millions et atteint ainsi 189,6 millions. Conformément à la décision prise à l'assemblée générale du 14 mai 1945 à Lucerne, fréquentée par plus de 1200 délégués, le bénéfice de 487.883 (413.343 a. p.) a été réparti comme suit : 224.00.— pour le paiement d'un intérêt de 4 % aux parts sociales et 250.00.— comme apport au fonds de réserve ; le solde de 13.883.— a été reporté en compte nouveau.

Le Rheinwald ¹.

Si les restrictions d'énergie électrique ont été bénignes au cours de ces dernières années, il est à craindre qu'il en soit autrement à l'avenir, car la consommation d'électricité est en progression constante. Pour y faire face, la construction de nouvelles usines devient urgente, surtout d'usines à bassin d'accumulation, destinées à produire de l'énergie hivernale. Celui du Rheinwald est essentiel, sa réalisation permettrait de produire non seulement les quantités massives d'énergie électrique qui nous font de plus en plus défaut en hiver, mais encore de l'énergie bon marché, condition primordiale pour que notre industrie puisse lutter à armes égales contre celles de l'étranger.

Sans sous-estimer le sacrifice demandé aux habitants de la vallée grisonne, M. Reist, dans sa brochure, expose clairement la nécessité et l'importance des usines à bassin d'accumulation du Rheinwald pour notre économie nationale et développe quelques arguments en faveur de la construction.

¹ *Les usines électriques du Rheinwald*, adaptation française du texte de W. REIST. Une brochure 21 × 29 cm., 8 pages, 14 illustrations.

Librairie de l'Université F. Rouge & Cie S. A., Lausanne. Fr. 1.—.

Revista comercial America Latina/Suiza.

Editée par le consulat de Bolivie en Suisse avec la collaboration des dix-huit autres représentations diplomatiques et consulaires de l'Amérique latine accréditées en Suisse, cette revue, d'une fort belle venue, vise au développement des relations économiques et culturelles entre notre pays et les États de l'Amérique centrale et méridionale. Chaque mois, elle publie d'intéressantes monographies sur plusieurs républiques sud-américaines ou un secteur de leur activité économique. Ces chroniques, écrites en un français limpide et fort agréable à lire, constituent la première partie de chaque livraison, qui contient également une seconde partie, rédigée en langue espagnole et consacrée à des comptes rendus sur la vie des affaires en Suisse. Nul doute que ce luxueux périodique, orné de magnifiques photographies, n'atteigne pleinement le but de ses éditeurs.

(Hardstrasse 4, Bâle. Abonnement : Fr. 25.— par an.)

J. G.

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs cinq ouvrages qui viennent de nous parvenir et dont nous donnerons un compte rendu dans le prochain numéro de la *Revue*. Ce sont :

Albert Hunold : *Die wirtschaftliche Freiheit als internationale Problem*, Kulturschriftenreihe des Artemis-Verlages, Zurich 1945, 62 pages.

Guy Flattet : *Essai sur la nature juridique des titres nominatifs*, Librairie de droit F. Roth & C^{ie}, Lausanne 1945, Librairie du Recueil Sirey, Paris 1945, 193 pages.

Heinrich Schmuki : *Die rechtliche Organisation der kriegswirtschaftlichen Syndikate*, Verlag H.-R. Sauerländer & C^o, Aarau 1945, 225 pages.

Edgard Patin : « *La bonne monnaie* », Librairie du Recueil Sirey, Paris 1945, 454 pages.

F.-A. Hayek : *Der Weg zur Knechtschaft*, Eugen Rentsch Verlag, Zurich 1945, 304 pages.

